



Communiqué

Fête nationale

Tous les feux en plein air et usage d'engins pyrotechniques sont interdits au vu de la situation de sécheresse persistante

L'interdiction générale d'allumer tous types de feux en plein air et d'utiliser des engins pyrotechniques a été instaurée par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, au vu de la sécheresse persistante de la végétation et des sols très secs. Le traditionnel feu d'artifice de la Ville de Lausanne, tiré par des professionnels depuis le lac Léman, n'est pas concerné par cette interdiction et est, à ce stade, maintenu.

Au vu de la sécheresse persistante de la végétation et des sols restant extrêmement secs, l'interdiction générale édictée par le Conseil d'Etat vaudois d'allumer des feux en plein air et d'utiliser des engins pyrotechniques est entrée en vigueur ce mardi 28 juillet 2026.

Cette mesure restrictive a pour objectif d'éviter les risques d'incendie et départs de feux intempestifs, de garantir la capacité d'intervention des sapeurs-pompiers et des forces de sécurité en général. Cependant, le feu d'artifice officiel organisé par la Ville de Lausanne, tiré depuis le lac par des professionnels en face d'Ouchy, est pour le moment maintenu le 1^{er} août à 22h00.

En complément à cette décision, la vente de tout engin pyrotechnique est suspendue jusqu'à nouvel avis.

Appel à la prudence

La Municipalité tient, au travers de ce message, à lancer un appel à la prudence et au respect de cette interdiction, à toutes les Lausannoises et tous les Lausannois, notamment à celles et ceux qui seraient déjà en possession d'engins pyrotechniques, que ce soit pour un usage personnel ou celui des enfants. Elle souhaite à toutes et tous une belle Fête nationale.

Plus d'informations sous www.lausanne.ch/1eraout

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec:

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, Direction sécurité et économie, tél. +41 79 964 27 39**

Lausanne, le 29 juillet 2026